

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer of Health, Public Health
393 University Avenue, 21st Floor
Toronto ON M5G 2M2

Tel.: 416 212-3831
Fax: 416 325-8412

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique
393, avenue University, 21^e étage
Toronto ON M5G 2M2

Tél. : 416 212-3831
Télééc. : 416 325-8412

Le 29 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Le ministère de la Santé souhaite vous fournir les rappels suivants concernant l'administration du vaccin de la grippe :

Calibre et longueur d'aiguille recommandés pour les injections intramusculaires

Il est important d'utiliser une aiguille appropriée pour les injections intramusculaires (IIM) pour faire en sorte que l'agent immunisant atteigne le site tissulaire approprié afin d'optimiser la réaction immunitaire.

Personne vaccinée	Calibre d'aiguille recommandé	Longueur d'aiguille recommandée
Bébés, enfants en bas âge et enfants plus âgés	22-25	⅞ à 1 pouce
Adolescents et adultes	22-25	1 à 1½ pouce

Voir le tableau 1 : Les calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario sont disponibles à l'adresse : http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/immunization/docs/immunization_schedule.pdf.

Dose du vaccin contre la grippe

Le dosage recommandé du vaccin antigrippal pour les personnes de six mois ou plus est de 0,5 ml.

- Les doses fractionnées ne doivent pas être administrées. Les personnes ayant des réactions allergiques au vaccin antigrippal doivent être dirigées vers un spécialiste pour une vaccination appropriée.
- La double dose du vaccin ne doit pas être pratiquée. Les personnes ne doivent pas recevoir plus d'une dose (0,5 ml) du vaccin antigrippal à la fois. Par exemple, on ne doit pas donner à une personne deux doses (2 x 0,5 ml) de Fluzone^{MD} Quadrivalent à l'occasion de la même visite de vaccination.
- Les personnes de neuf ans et plus ne doivent pas recevoir deux doses du vaccin antigrippal au cours d'une même saison de grippe. Par exemple, on ne doit pas donner à une personne de 65 ans et plus une dose de Fluzone^{MD} Quadrivalent, puis plus tard une dose de Fluzone^{MD} Haute dose au cours de la même saison de grippe.

Aiguilles de sécurité

Pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, le règlement sur la sécurité des aiguilles, lequel exige l'utilisation d'aiguilles de sécurité, s'applique à tous les milieux de travail où sont fournis des services de santé. L'utilisation d'aiguilles de sécurité permet de réduire le risque de blessure percutanée pour le travailleur.

.../2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du Programme universel de vaccination contre la grippe, visitez : <http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/>.

Pour toute question concernant les pratiques en matière de vaccination, veuillez communiquer avec les conseillères et conseillers en pratiques de santé publique auprès de votre ordre de réglementation ou du bureau de santé publique de votre localité. Pour obtenir la liste des bureaux de santé publique, veuillez consulter la page Web suivante :

<http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

D^{re} Barbara Yaffe, MD, MHSc, FRCPC
Médecin hygiéniste en chef adjointe